

## PAROLES D'ACTEUR

« L'OBJECTIF ZAN N'EST PAS SYNONYME D'ARRÊT DE TOUTE FORME D'ARTIFICIALISATION »



**Julien FOSSE**

Directeur adjoint du département développement durable et numérique de France Stratégie, auteur du rapport « Objectif ZAN : quels leviers pour protéger les sols ?\* »

En France, rapportée à la densité de population, la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) est de 47 km<sup>2</sup> de terres artificialisées pour 100 000 habitants, contre 41 en Allemagne et 30 ou moins au Royaume-Uni, en Espagne ou en Italie. La France artificialise donc plus que ces grands voisins européens, et cette artificialisation

est déconnectée de la croissance démographique. Un constat qui n'est pas une fatalité et doit nous amener à économiser nos terres. C'est l'un des objectifs du « zéro artificialisation nette » ; dans cette expression, le terme « nette » est essentiel.

La notion d'artificialisation des sols peut sembler nouvelle mais elle reprend la notion plus ancienne de consommation des ENAF. Ce terme couvre des processus de transformation des sols très différents, allant de la création d'un jardin public à la construction d'un parking totalement imperméabilisé, avec des impacts environnementaux très variés, qu'il s'agisse de séquestration de carbone, de ruissellement des eaux ou de destruction de la biodiversité. En corollaire, préserver au cœur des villes des espaces verts, faiblement artificialisés, présente d'importants bénéfices. L'objectif ZAN n'est pas synonyme d'arrêt de toute forme d'artificialisation, mais implique une réduction forte de l'artificialisation « brute » et, parallèlement, la renaturation d'espaces artificialisés à l'abandon. J'ai eu l'opportunité de présenter le rapport à un nombre important d'élus. J'ai été frappé par leur conscience des enjeux environnementaux liés à l'usage des terres. L'objectif de sobriété foncière est aujourd'hui dans les esprits et les acteurs locaux ont compris la nécessité de proposer de nouvelles formes urbaines, plus denses. Des dispositifs de soutien au renouvellement urbain et à la rénovation des logements vacants devront être inventés en ce sens.

\*Le rapport a été remis aux ministres chargés de la Transition écologique et solidaire, de la Cohésion des territoires, de la ville et du logement.